

Charte du bénévole

Association « Les Enfants d'abord Soussans »

Association de parents d'élèves loi 1901 — École maternelle et élémentaire de Soussans (33460)

L'association « Les Enfants d'abord Soussans » agit pour l'intérêt général de tous les élèves de l'école, adhérents ou non, grâce à l'engagement de bénévoles. En participant à une action de l'association, chaque bénévole s'engage à respecter les principes suivants :

1. Respect des enfants, des familles et des enseignants

Le bénévole adopte en toute circonstance une attitude bienveillante, respectueuse et exemplaire envers les enfants, les familles et l'équipe enseignante. Aucune forme de discrimination, de propos ou de comportement inapproprié n'est tolérée.

2. Confidentialité

Le bénévole s'engage à respecter la confidentialité des informations dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de ses missions (données personnelles des familles, informations concernant les enfants, sujets internes à l'association).

3. Sécurité

Le bénévole veille à la sécurité des enfants et des participants pendant toute la durée de l'événement. Il signale immédiatement au référent de l'événement toute situation présentant un risque.

4. Absence d'alcool en présence d'enfants

La consommation d'alcool est strictement interdite pour les bénévoles en activité en présence d'enfants, y compris lors des buvettes, kermesses, marchés de Noël ou soirées organisées par l'association.

5. Respect des consignes du référent

Le bénévole se conforme aux consignes données par le référent désigné pour chaque événement (organisation, horaires, répartition des tâches, consignes de sécurité).

6. Port du gilet ou du badge

Lorsque cela est requis, notamment pour les missions de sécurité, d'encadrement ou de circulation (vide-greniers, kermesse, chasse aux œufs...), le bénévole porte le gilet ou le badge fourni par l'association afin d'être identifiable.

7. Remise des fonds au Trésorier

Toute somme d'argent collectée dans le cadre d'une action de l'association (vente, buvette, tombola, entrée...) est intégralement et sans délai remise au Trésorier ou à la personne qu'il aura mandatée, accompagnée d'un décompte précis.



Engagement du bénévole

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions dans le cadre de mon activité bénévole au sein de l'association « Les Enfants d'abord Soussans ».

Fait à Soussans, le

Signature du bénévole :

